UZES.FR

Légaliser votre signature

Si vous souhaitez plus d'informations et télécharger votre demande pour :

Système d'information sur les armes (SIA) - Espace détenteurs (Service en ligne)

Mis à jour le 27 février 2024

Service en ligne

Ministère chargé de l'intérieur

Le SIA est mis à disposition des **détenteurs d'armes particuliers majeurs** suivants :

- Personne ayant un **permis de chasser**, détentrice d'une arme, ou souhaitant acquérir et détenir une arme
- Personne ayant une **licence de la Fédération française de tir pour la pratique du tir**, détentrice d'une arme, ou souhaitant acquérir et détenir une arme
- Personne souhaitant **conserver une arme héritée ou trouvée** et qui n'a ni licence sportive pour la pratique du ball-trap ou de biathlon, ni carte de collectionneur en cours de validité
- Personne détentrice ou souhaitant acquérir **certaines armes de catégorie C** et qui n'a ni licence sportive pour la pratique du ball-trap ou du biathlon, ni carte de collectionneur en cours de validité.
  Il s'agit des armes de catégorie C3 (arme à feu fabriquée pour tirer une balle ou plusieurs projectiles non métalliques) et de catégorie C9 (arme à feu de catégorie A, B ou C neutralisée, c'est à dire rendue inaptes au tir).

Consultez le guide disponible en ligne pour créer votre compte SIA.

Pour créer votre compte, vous devez avoir une **adresse mail**.

Préparez les **justificatifs** suivants, scannés ou photographiés :

- Pièce d'identité (carte d'identité, passeport ou titre de séjour en France)
- Justificatif de domicile
- Permis de chasser si vous êtes chasseur ou licence de la Fédération française de tir si vous êtes licencié tireur sportif. Préparez également votre numéro SIA si votre armurier a eu l'occasion de vous en créer un.

Une fois le compte créé :

- un **numéro d'identifiant** vous est attribué. Pour vous connecter à votre compte, vous devrez saisir ce numéro et le mot de passe que vous avez choisi.
- un **numéro SIA** vous est affecté. Ce numéro vous suivra tout au long de votre vie de détenteur d'armes. Il doit être présenté à votre armurier avant chaque intervention de sa part sur votre arme.

Si nécessaire, vous pouvez **contacter votre préfecture** via un **formulaire de contact** disponible dans votre espace personnel.

https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives/votre-vie-de-citoyen-en-un-clic/legaliser-votre-signature?xml=R61698&cHash=b77be55f7479698a612941ea398688c6?

À noter

la création d'un compte SIA **avant le 31 décembre 2024** est **obligatoire** pour les détenteurs d'armes titulaires d'un permis de chasser. À partir de l'ouverture de votre compte SIA, vous avez **6 mois** pour compléter les informations concernant les armes qui sont dans votre râtelier numérique provisoire.

En cas de difficultés pour créer votre compte SIA, vous pouvez vous faire aider par votre **armurier** ou dans un **point d'accueil numérique en préfecture**.

Où s'adresser ?

Point d'accueil numérique

Rappel

le système d'information sur les armes (SIA) sera progressivement ouvert aux autres détenteurs d'armes particuliers.

› Armes (particuliers)

CONTACT

DÉMARCHES

Service accueil - Formalités Administratives - Citoyenneté

Mairie d'Uzès
1 place du Duché
30700 Uzès

04 66 03 48 48
benoist.antoine@uzes.fr

VOIR LA FICHE

MAIRIE D'UZÈS
Adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex
Deux entrées possibles :
1, place du Duché
1, place Albert 1er
30700 Uzès
Tél. : +33 (0)4 66 03 48 48

HORAIRES:
Lun - Jeu : 8h > 12h, 13h30 > 16h45
Ven : 8h > 12h, 13h30 > 16h15
1er et 3e Sam : 8h > 12h (Etat civil)